



TRANSPORT  
LE MAG

#9 /// JUILLET 2022

Élus du CSE

La consultation  
obligatoire sur la  
politique sociale  
de l'entreprise



### À LA UNE / DOSSIER

La consultation sur la politique sociale /// 5



### ADHÉRENTS

Découvrez vos nouveaux avantages grâce à votre adhésion à l'UNSA /// 3

### UNSA-AÉRIEN

Une reprise du trafic... prématurée /// 4

### DÉCÈS

Pascal Herry nous a quittés /// 6

### UNSA-TRANSPORT URBAIN

Focus sur le congrès de Paris /// 7

### UNSA-AUTOROUTE

Focus sur le congrès de Lille /// 8

### UNSA-FERROVIAIRE

Focus sur le congrès de Poitiers /// 9

### UNSA-TRANSPORT INTERURBAIN

Mobilisation UNSA chez Keolis /// 10

### SANTÉ AU TRAVAIL

Quelles expertises pour le CSE ? /// 11

## Dans nos branches du transport

# Plusieurs congrès, deux thématiques

L'UNSA-Transport a été marquée ce dernier temps par plusieurs congrès : celui des autoroutes, des transports urbains et du ferroviaire.

Par Baptiste Arsale

## Les deux grandes thématiques ressorties des congrès

- #1 **Le pouvoir d'achat**, qui se trouve diminué face à l'évolution des prix et la stagnation des salaires.
- #2 **La réforme des retraites**, qui reste l'un des sujets majeurs de notre actualité.



**D**e nouvelles équipes ont vu le jour. Dynamiques, motivées, volontaires et solidaires, elles mettront tout en œuvre pour continuer à répondre à l'ensemble des sollicitations et cela sous couvert de notre fédération. Je souhaite donc féliciter **Yannick Moné** et **Christophe Anger**, qui ont été réélus secrétaires généraux de leurs branches

respectives. Nous avons également été conviés à participer au congrès de l'UNSA-Ferroviaire. Mes félicitations également à **Didier Mathis**, lui aussi réélu secrétaire général de sa fédération. Nous avons pu échanger ensemble sur le devenir du transport ferré en France et partager nos préoccupations sur l'ouverture à la concurrence.

**Gageons que nous pourrions ensemble faire grandir notre fédération et relever les défis qui s'annoncent être de taille !**



CE NUMÉRO COMPREND UNE PUBLICITÉ  
MALAKOFF-HUMANIS EN 4<sup>E</sup> PAGE DE COUVERTURE.



56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 Paris  
Métro 7 Le Peletier • Métro 12 Notre-Dame-de-Lorette  
01 42 82 09 13 • transport@unsa.org  
www.unsa-transport.org

 unsa.transport  @FedUnsa





# Découvrez vos nouveaux avantages !

Les adhérentes et les adhérents de l'UNSA-Transport disposent désormais d'un panel d'avantages grâce à leur adhésion. Voici un petit aperçu de ce dont vous pouvez bénéficier.

Par le pôle communication

## POURQUOI ?

Pour vous aider à vous faire plaisir, sans vous ruiner, grâce à une large sélection d'offres négociées sur vos marques et services préférés, rien que pour vous !

Que faire pour en bénéficier ?



Créez votre espace adhérent sur notre site internet et profitez de toutes les offres !





# Une reprise du trafic... prématurée

Depuis le printemps 2019, le trafic aérien mondial a été plus que perturbé. Des millions de vols ont dû être supprimés à cause de la Covid. Dans toutes les compagnies aériennes et les entreprises sous-traitantes, les salariés ont dû faire face à des plans drastiques d'économie.

Par Yves Julin



**Nous souhaitons que les passagers français puissent prendre l'avion en toute sécurité cet été...**

**J** amais le monde aéronautique n'avait subi une telle crise ! Des plans sociaux en pagaille avec à la clé des milliers de suppressions de postes ont été actés.

## DES SALARIÉS ONT ÉTÉ OBLIGÉS DE CHANGER DE FILIÈRE

Les prévisions jusqu'à l'année dernière faisaient état d'un retour à la normale vers 2024, voire vers 2025. Or, la pandémie commençant à s'atténuer, ce n'était pas sans compter l'envie du monde de voyager après des mois de privations.

## DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2022

Les réservations s'envolent, prévoyant un été pratiquement semblable à avant-crise. Hélas, les difficultés arrivent. Les milliers de salariés qui sont partis n'ont pas été remplacés et

la période estivale s'annonce sous de bien mauvais augures.

## TOUS LES SECTEURS SONT TOUCHÉS

Sûreté aéroportuaire, restauration, compagnies aériennes, etc. : les entreprises sont aux abois, car elles n'arrivent pas à recruter. Faute de quoi ?! Les entreprises ne veulent pas augmenter les salaires prétextant un milieu endetté. Des milliers de postes sont ouverts sans trouver des candidats.

## ÇA SE PASSE À L'ÉTRANGER

On peut voir des images délirantes sur l'aéroport d'Amsterdam. En effet, à la suite d'un manque important de personnel de sûreté, des centaines de vols sont supprimés tous les week-ends. Les passagers font des heures et des heures de queue avant de prendre un avion... •



# La consultation sur la politique sociale

**Le contexte sanitaire et surtout ses conséquences sociales donnent à la consultation sur la politique sociale et les conditions de travail un caractère particulier : à travers elle, la *santé sociale* de l'entreprise va pouvoir être appréciée.**

Par Jean-Marc Lenglard

**U**ne fois par an, les élus du CSE doivent être consultés sur la politique sociale de leur entreprise. Il s'agit bien d'une consultation. Les élus disposent d'un mois pour rendre leur avis. En cas de nomination d'un expert-comptable pour les assister, ce délai est porté à deux mois.

## **SUR QUOI PORTE LA CONSULTATION ?**

- › **Sur l'évolution de l'emploi**, des qualifications, de la formation et des salaires, sur les actions en faveur de l'emploi des handicapés, sur le nombre et les conditions d'accueil des stagiaires, sur l'apprentissage et sur le recours aux contrats à durée déterminée, au travail temporaire et aux contrats conclus avec une entreprise de portage salarial.
- › **Sur la situation comparée** des femmes et des hommes, ainsi que l'accord ou à défaut le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle femme-homme.



© DR / FREEPIK

- › **Sur le plan** de formation.
- › **Sur la durée du travail** : heures supplémentaires, temps partiel, etc.
- › **Sur l'affectation** de la contribution sur les salaires au titre de l'effort de construction.
- › **Sur les modalités** d'exercice du droit d'expression des salariés. ...

C'est l'article L. 2312-26 du Code du travail qui énumère les informations mises à la disposition des élus par l'employeur en prévision de cette consultation.

**explicitite:**  
CRÉATEUR DE DIALOGUE

## CE QUE L'EMPLOYEUR DEVRA FOURNIR

- › **Un rapport annuel écrit**, faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité, des conditions de travail et des actions menées.
- › **Un programme annuel** de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.
- › **Enfin, pour les entreprises** de plus de 300 salariés, l'entreprise remet au CSE un bilan social qui est également soumis à consultation.

## CE QUE LA CONSULTATION TRAITE

- › **Le recours** aux diverses formes d'emploi et le turn-over.
- › **Les rémunérations**.
- › **L'égalité** professionnelle.
- › **Les conditions** de travail.

## POURQUOI FAIRE APPEL À UN EXPERT-COMPTABLE ?

On imagine aisément que bon nombre de directions chercheront à éviter la nomination d'un expert-comptable, arguant du fait que cela coûte cher, que ce n'est pas le moment et que cela n'apporte rien.



© DR / FREEPIK

## QUE DOIT APPORTER L'EXPERT ?

La mission de l'expert doit, bien sûr, avoir du sens : par son professionnalisme, son expérience et sa technique, il doit aider les élus à comprendre les informations sociales qui leur sont communiquées. Son rôle sera essentiellement pédagogique. Les élus doivent savoir, avec l'aide de leur expert, comment l'entreprise appréhende la politique sociale. L'expert aidera les élus à élaborer leur avis sur la politique sociale et les conditions de travail. Le dialogue social est l'une des clés de la reprise : les élus doivent être formés et informés ! •

**Les taux facturés sont tout à fait comparables à ceux des consultants conseillant les directions. Leurs honoraires, comme ceux du commissaire aux comptes, sont intégralement payés par l'entreprise.**



© DR / UNSA-TRANSPORT

## Pascal Herry nous a quittés... Sincères condoléances à sa famille !

C'est avec la plus grande tristesse que l'équipe UNSA-QUB vous annonce le décès de Pascal Herry. L'incinération a eu lieu le lundi 4 juillet dernier, à 11h30, au crématorium de Kervouyec à Quimper.

### QUI ÉTAIT PASCAL ?

En janvier 2009, Pascal a créé notre section syndicale UNSA-QUB après avoir milité pendant de nombreuses années à la CFDT. Il a consacré à UNSA-QUB 13 années de sa carrière au titre de délégué syndical. Il a toujours défendu avec ardeur les droits

des salariés. Pascal a été soucieux et vigilant à faire respecter par la direction l'application de la convention collective des transports urbains et le maintien de nos acquis actuels.

### NOUS LUI DEVONS BEAUCOUP

Pascal nous a toujours démontré que les négociations devaient être constructives et argumentées. Il était toujours disponible, à l'écoute de nos problèmes et dévoué. Il a toujours su nous conseiller avec bon sens. Gardons en mémoire sa devise : « *tout est une question de bon sens* ». •



© DR / UNSA-TU

© DR / UNSA-TU

# Focus sur le congrès de Paris

**Le dernier congrès de l'UNSA-Transport urbain a eu lieu les 16 & 17 juin, à Paris. Il a rassemblé environ une soixantaine de personnes venues de toute la France.**

Par **Christophe Anger**



© DR / UNSA-TU

L'assemblée a reconduit le bureau pour quatre ans. Nous remercions toutes et tous pour cette confiance et cette solidarité affichée.



© DR / UNSA-TU

Les divers sujets ont permis des échanges nourris et enrichissants.



© DR / UNSA-TU

Merci encore à toutes et tous pour ces moments remplis de souvenirs complices durant ces deux jours !



© DR / UNSA-AUTOROUTE

© DR / UNSA-AUTOROUTE

# Focus sur le congrès de Lille

**Les syndicats et les sections syndicales de l'UNSA-Autoroute se sont réunis en congrès les 1<sup>er</sup> et 2 juin, à Lille.**

Par Yannick Moné

Ce fut l'occasion pour tous ces représentants de l'UNSA au sein des diverses sociétés françaises d'autoroutes de se retrouver en présentiel après ces deux années de restrictions. Durant ce congrès, tout le monde a pu débattre des actualités de nos mandats, relevant notamment une dégradation du dialogue social dans les grands groupes autoroutiers.

## L'UNSA, INQUIÈTE...

Nous constatons des atteintes à la sécurité du personnel autoroutier sous circulation, notamment une hausse des accidents (matériels et fourgons percutés durant des opérations de sécurisation ou de protection de chantier). Le bilan est malheureusement catastrophique, avec deux accidents mortels au 1<sup>er</sup> semestre 2022. L'UNSA-Autoroute met tout en œuvre pour améliorer et garantir la sécurité des salariés, tant au niveau des entreprises qu'à celui de la branche. •



© DR / UNSA-AUTOROUTE

**À l'issue de ce congrès, l'ensemble des représentants des syndicats et sections syndicales a décidé de renouveler leur confiance à Yannick Moné en le désignant une nouvelle fois secrétaire général de l'UNSA-Autoroute.**





© DR / UNSA-FERROVIAIRE

# Focus sur le congrès de Poitiers

**Le 49<sup>e</sup> congrès de l'UNSA-Ferroviaire s'est tenu du 13 au 17 juin au Palais des congrès du Futuroscope. Ce fut une semaine riche en événements, avec plus de 500 invités.**

Par Antonio Tudor

**L**es congressistes se sont prononcés le mardi 14 juin : avec 66,17 % des voix, Didier Mathis a été réélu secrétaire général de l'UNSA-Ferroviaire. De l'ancienne équipe, Jean Carl Millet a également été reconduit sur le poste de trésorier et chargé des conventions TER. Ce congrès a été riche en débats. Parmi les nombreux invités se comptaient Jean-Pierre Farandou (PDG SNCF),



© DR / UNSA-FERROVIAIRE

Bruno Gazeau (président de la FNAUT) et Laurent Probst (DG IDFM).

### ET POUR LA SUITE ?

L'UNSA-Ferroviaire se concentre sur les élections au sein des 33 CSE de la SNCF, qui auront lieu du 18 au 24 novembre. Deuxième syndicat aujourd'hui à la SNCF, nos militants travaillent pour une fédération encore plus forte dans la branche ferroviaire. •



# Mobilisation UNSA chez Keolis

**Nous nous sommes déplacés le vendredi 10 juin dernier au sein de Keolis Val-de-Saône, dont les salariés étaient en grève contre les conditions de travail déplorables et le non-respect du dialogue social.**

Par Farid Hadj-Chaib

Les salariés ont interpellé la direction sur les négociations annuelles obligatoires, qui n'ont pas abouti. Souad Chapey, notre DS, a demandé 1 % de plus par rapport à la FNTV, chose que la direction a refusée sans pour autant en discuter ou trouver une autre alternative.



## LES CONDUCTEURS SE PLAIGNENT

Un temps de travail non respecté : ils travaillent plus de 10 heures par jour et parfois dépassent les amplitudes de 14 heures, chose qui est strictement interdite par la loi ! De plus, ils font des services en trois fois, ils n'ont pas de toilettes dans les différents dépôts et terminus, etc. Il est à souligner également le manque d'hygiène, surtout pour les conductrices, car le métier se féminise ! Et ce n'est pas tout : « *les agents de planning font du favoritisme sur l'attribution des services et des véhicules* », selon les conducteurs.

## KEOLIS : UNE DIRECTION FERMÉE À TOUT DIALOGUE !

Elle fait des erreurs tous les mois sur les paies, sur les primes et sur l'attribution des congés. Nous avons rencontré le directeur, qui a refusé de nous recevoir dans son bureau. Nous sommes restés dans le couloir pour discuter, preuve d'un manque de volonté de dialogue et de respect des instances représentatives du personnel. •

**Les salariés ont décidé d'organiser un mouvement de grève chaque vendredi.**



# Quelles expertises pour le CSE ?

**Les ordonnances Macron de 2017 ont bouleversé les IRP. En matière de santé au travail, la disparition du CHSCT a chamboulé les pratiques. Fort heureusement, les prérogatives des anciennes instances ont survécu.**

Par Jérôme Margotin

**S**'agissant de la SSCT, « le CSE peut toujours recourir aux expertises pour un projet important », introduction d'une nouvelle technologie et risque grave (art. L. 2315-94 du CT).

## PANORAMA DE CES EXPERTISES

Les membres du CSE sont obligatoirement informés et consultés par l'employeur avant la mise en œuvre de projets ayant des impacts sur l'organisation et les conditions de travail. C'est le cas des projets de modification des horaires, déménagements et aménagements des locaux (*flex-office*), réaménagement d'ateliers, fusions, absorptions, transferts de postes ou d'activités, introduction d'une nouvelle technologie, dématérialisation, etc.

## AU-DELÀ DES PROJETS IMPORTANTS

Certaines situations peuvent être des signes d'une dégradation forte des conditions de travail. Ainsi, des altercations entre salariés, des conflits au sein d'un service, un *burn-out*, les troubles musculosquelettiques, la hausse des accidents du travail et / ou de l'absentéisme, le harcèlement moral, les violences sexistes et sexuelles, etc. sont autant de symptômes qui peuvent révéler un risque grave pour la santé ou la sécurité des salariés. Les membres du CSE peuvent décider du recours à une expertise « *lorsqu'un risque grave, identifié et actuel, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel* » est constaté. L'expertise vise à réaliser un diagnostic de situation, à identifier et analyser les facteurs



© DR / FREEPIK

de risques professionnels et à construire des préconisations opérationnelles visant à réduire les risques en privilégiant la prévention primaire. Cette expertise est intégralement financée par l'entreprise.

## CE QU'IL FAUT RAPPELER

Chaque année, dans le cadre de l'information et de la consultation sur la politique sociale, le CSE est informé et consulté sur les conditions de travail. La direction présente les indicateurs en matière de santé au travail, le bilan annuel HSCT, le rapport du médecin du travail, le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et le PAPRI Pact (programme annuel de prévention de risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) et recueille l'avis du CSE sur ceux-ci. Un expert peut aussi être désigné afin d'aider le CSE à analyser la politique de prévention des risques de l'entreprise. •

**Lors de la première réunion d'information & consultation, le CSE peut désigner un expert pour l'aider à faire le point sur le projet, analyser les risques encourus par les salariés et formuler un avis éclairé. Cette expertise est financée à 80 % par l'entreprise et à 20 % par le CSE sur son budget de fonctionnement.**



## La mutuelle du groupe Malakoff Humanis dédiée à la filière automobile et mobilité.

- Des solutions sur mesure accompagnées de garanties personnalisées
- Des services spécifiques qui répondent aux besoins des salariés des secteurs automobile, mobilité et transport routier
- Une qualité de service très élevée avec 95 % de satisfaction globale grâce notamment à deux centres de gestion dédiés

**Contact : Olivier BERTRAND**

[olivier.bertrand@mobilitemutuelle.fr](mailto:olivier.bertrand@mobilitemutuelle.fr)

Tél : 01 46 94 29 12 • [www.mobilitemutuelle.fr](http://www.mobilitemutuelle.fr)